



OBJECTIFS

- Rendre autonome le groupe de travail de l'entreprise dans sa démarche globale d'EvRP
- Lui permettre de préparer, d'engager, de conduire et de mettre en œuvre la démarche EvRP dans le respect des bonnes pratiques du Réseau Prévention
- Lui permettre de formaliser sa démarche dans le Document Unique.

PROGRAMME

Contexte et enjeux de l'évaluation du risque professionnel

- Genèse et réglementation
- Chiffres clés (sinistralité)
- La schématisation du dommage (application via vidéos)
- Les acteurs de la prévention et les institutions
- Responsabilités civiles et pénales
- Les 9 principes généraux de prévention
- Préparation de la démarche d'EvRP
- Les bonnes pratiques du Réseau Prévention.
- Conduite et mise en œuvre de la démarche d'EvRP.
- Recherche et exploitation des ressources internes et externes à l'entreprise.
- Approche pluridisciplinaire et démarche participative.
- Organisation de la démarche EvRP, cadre et limites.

Conduite et mise en œuvre la démarche EvRP.

- Identification des risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise, en prenant en compte le travail réel.
- Evaluation des risques identifiés en mettant en place une cotation.
- Mise en œuvre d'un plan d'action de prévention, méthodes pour faciliter la prise de décision.
- Garantie de la démarche d'EvRP.
- Mises à jour et le principe d'amélioration continu
- Suivi de la communication (interne et externe)

CADRE REGLEMENTAIRE

Article L4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Art . L.4121-2 : L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention (...) 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités (...)

Article L4121-3 : L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail. A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

ORGANISATION

Public concerné :

Tout salarié de l'entreprise, concerné par la prévention et chargé d'élaborer l'évaluation des risques professionnels qui sera résumé dans le Document Unique.

Pré-requis :

Aucun

Durée :

35h00 soit 5 jours non consécutifs.

Participants :

En fonction de l'entreprise.

Méthodes pédagogique :

Méthode participative, active, directive, heuristique, études de cas, mises en situations réelles.

Modalités d'évaluation :

Formatives et certificatives.

Matériel pédagogique :

Ordinateur, vidéo projecteur, exemples de documents, supports pédagogiques stagiaires.

Intervenant :

Formateur en prévention et évaluation des risques professionnels.

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation.

Maintien et Actualisation des compétences :

Conseillé 1 jour tous les 24 mois.